An aerial photograph of a rural landscape. A red outline highlights a central area containing a dense cluster of trees and a small stream. The surrounding area includes residential buildings with red roofs, green fields, and a road network.

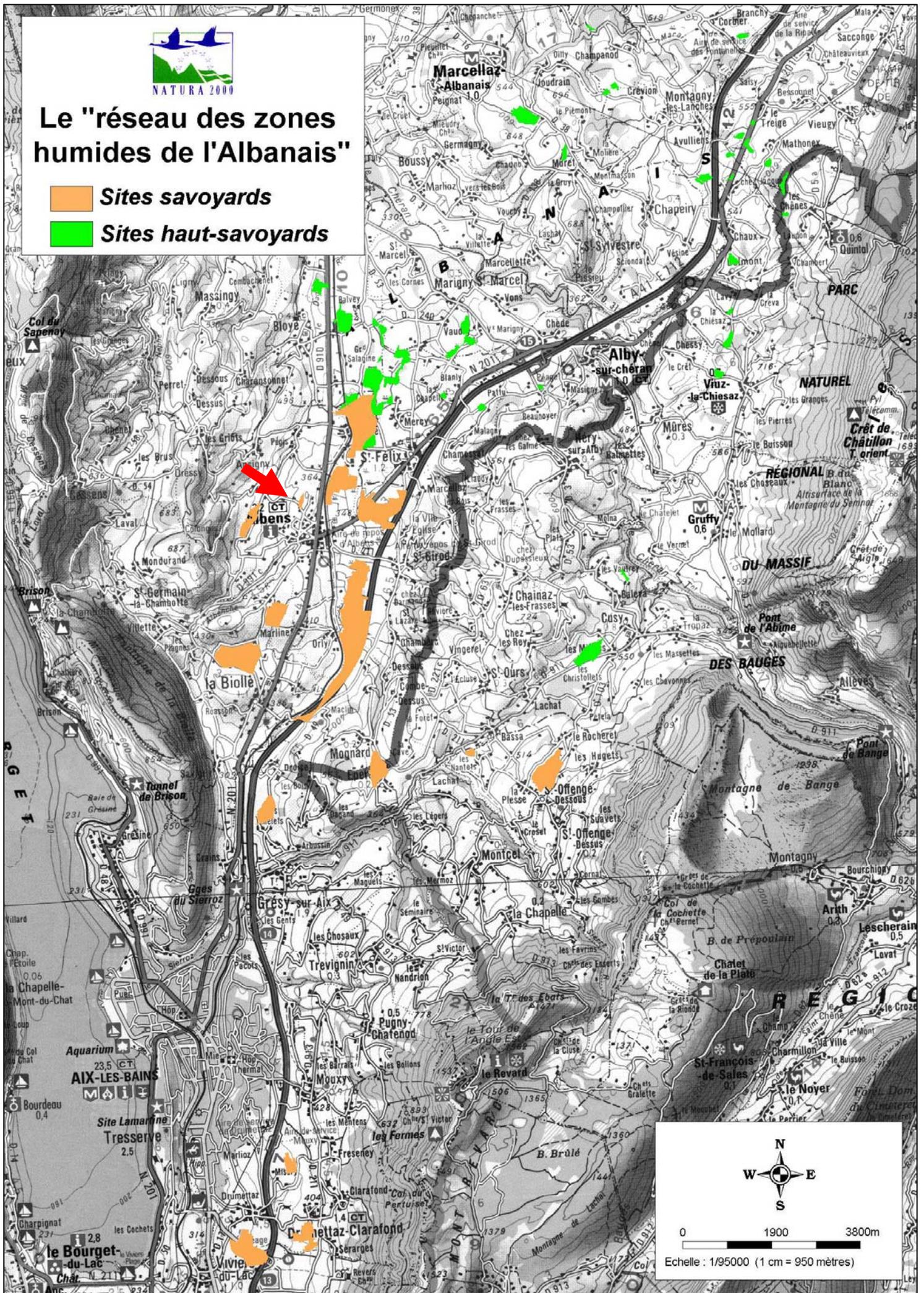
# Marais du Longeret

(Commune d'Albens)



# Le "réseau des zones humides de l'Albanais"

-  Sites savoyards
-  Sites haut-savoyards



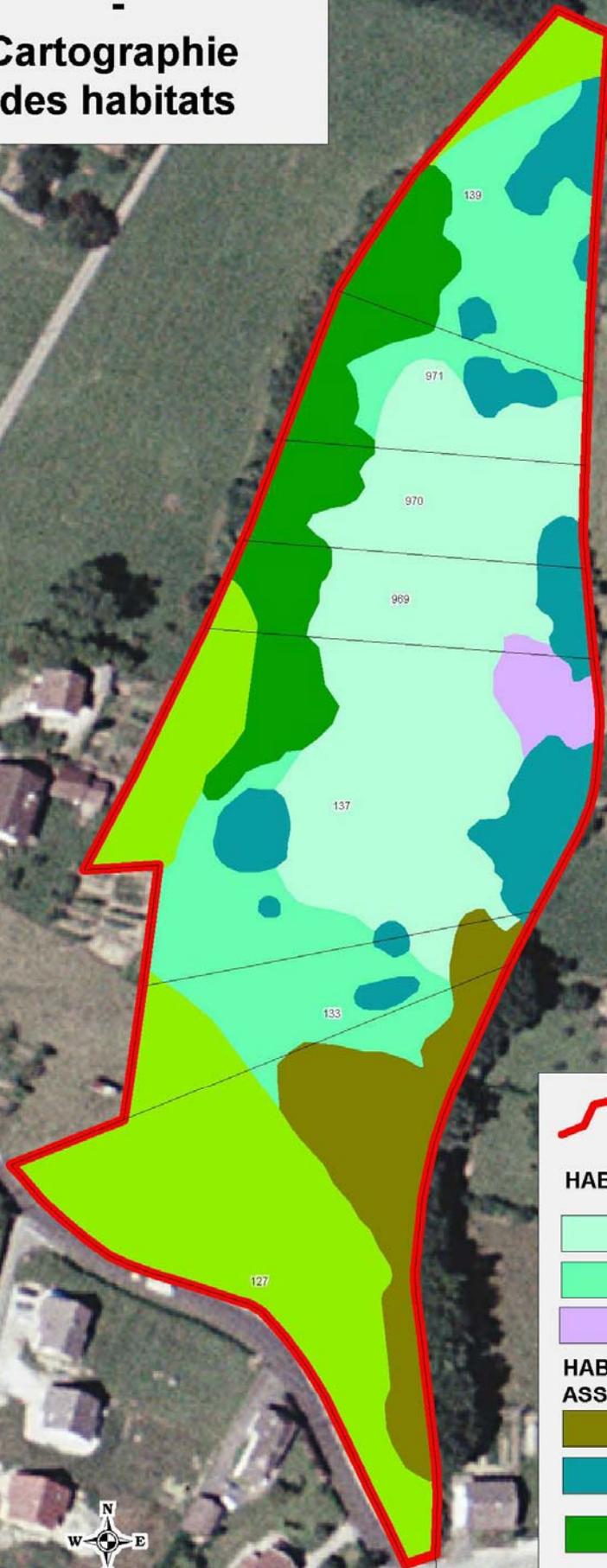
0 1900 3800m

Echelle : 1/95000 (1 cm = 950 mètres)

# Marais du Longeret

## - Cartographie des habitats

Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie // (S) // G. novembre 2004 // BD ORTHO IGN 73/2001 - Licence N°03-CUEX-66



 Périmètre Natura 2000 ajusté à l'échelle parcellaire

**HABITATS COMMUNAUTAIRES**

-  Bas-marais alcalin (54.2) - A
-  Bas marais / magnocariçaise (54.2x53.3) - A
-  Cladiaie terrestre (53.5) - A

**HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS**

-  Bois d'aulnes marécageux (44.91) - A
-  Saulaie à saule cendré (44.921) - A
-  Boisement humide de feuillus divers

**AUTRES HABITATS**

-  Prairie ou pâture mésophile (38.1)



## A. Présentation du site et de son environnement

### A-1. Informations générales

#### A-1.1. Localisation, description sommaire

Cette zone humide d'une superficie de 2 hectares se localise dans un petit vallon encore majoritairement agricole au nord-ouest du centre de la commune d'Albens. Bien que ne faisant plus l'objet de pratiques de fauche, ce marais n'est pas colonisé par le roseau.

#### A-1.2. Statuts

##### Document d'urbanisme

Le site est Intégralement classé en zone ND

##### Inscriptions aux inventaires, classements divers

- ZNIEFF de type 1 (en cours de validation)
- Réseau Natura 2000 "S10"

#### A-1.3. Foncier

Le site comprend 7 parcelles appartenant à des propriétaires privés (recensement non effectué).

<u>Section C</u> : 127, 133, 137, 139, 969, 970, 971.
---

## A-2. Environnement et patrimoine

### A-2.1. Hydrologie

Le marais est alimenté par un bassin versant d'environ 20 ha. Les apports sont diffus et le site ne possède pas de cours d'eau exutoire. Aujourd'hui satisfaisante, la qualité du bassin versant est amenée à s'altérer à l'ouest, en raison des projets d'urbanisation au contact même du site.

### A-2.2. Unités écologiques

Sur la carte ci-contre figurent les principaux « habitats » présents sur le site ainsi que leur référence en nomenclature européenne et leur état actuel de conservation (A : bon, B : moyen, C : mauvais) lorsqu'il s'agit d'habitats humides.

### A-2.3. Contexte socio-économique

Le marais n'est aujourd'hui plus exploité à des fins agricoles et ne fait plus l'objet d'autres usages. Situé en périphérie d'Albens au contact de 2 hameaux, cette petite zone humide tend de plus en plus à être enclavée dans un environnement périurbain.



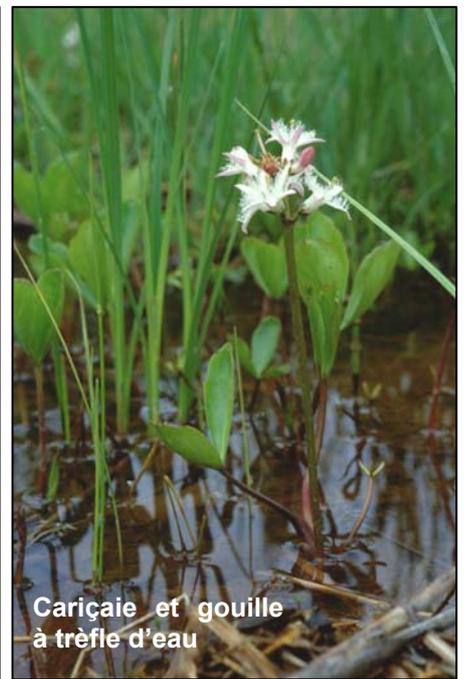
Grande cariçaie et tapis de thélyptéris au nord du site



Peucédan des marais



Carex à épis rapprochés



Cariçaie et gouille à trèfle d'eau



## B. Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

### B-1. Valeur patrimoniale

Enjeux	Situation
<b>→ Groupements végétaux visés par la Directive Habitats</b>	
Bas marais	Constitue la majeure partie des surfaces non boisées du marais
Cladiaie	Une petite station à l'est du site
<b>→ Groupements végétaux menacés en plaine au niveau départemental</b>	
Grande cariçaie	Présence localisée au nord du site
<b>→ Flore protégée au niveau régional</b>	
Laîche à épis rapprochés	Présence surtout dans le tiers nord
Théliptéris des marais	Importante station au nord du site
Peucedan palustre	Réparti sur l'ensemble du site

### B-2. Définition des objectifs

#### → Marais et milieux aquatiques

- Entretien des cariçaies et bas marais
- Mise en cohérence des documents d'urbanisme avec les enjeux de conservations

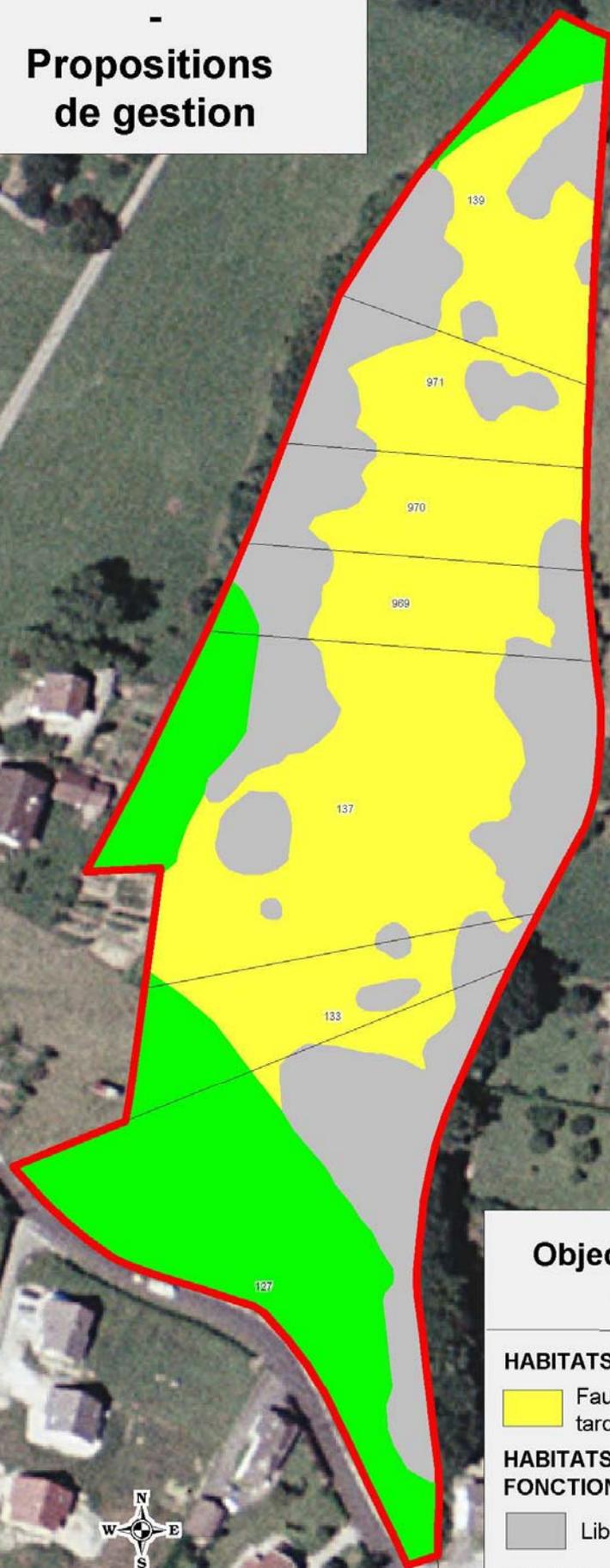
#### → Bassin versant

- Maintenir sa vocation agricole

# Marais du Longeret

## - Propositions de gestion

Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie / S.I.G. septembre 2004 - BD ORTHO IGN 73/2001 - Licence N°03-CUEX-66



0 30 60 m

Echelle : 1/1500 (1 cm = 30 mètres)

Objectifs / opérations de gestion	Mesures éligibles	
	Contrat Natura 2000	CAD
<b>HABITATS COMMUNAUTAIRES</b>  Fauche annuelle ou bisannuelle tardive avec exportation	RPHv RMAM	AAE prioritaires
<b>HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS</b>  Libre évolution		
<b>AUTRES HABITATS</b>  Maintien des pratiques agricoles actuelles.		AAE secondaires

## C. Actions proposées

### C-1. Principes

La mise en œuvre de ces actions reste subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui ont la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les propriétaires privés ou gestionnaires ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne pouvant eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à d'autres structures (CPNS, collectivités, ACCA, ...) susceptibles de les réaliser. Les cahiers des charges de ces contrats figurent à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

- contrat d'agriculture durable (CAD) : Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les « actions agroenvironnementales (AAE) » sélectionnées par le groupe thématique agricole afin de conserver ou de mettre en œuvre des pratiques extensives sur les parcelles de marais ou de prairies et cultures périphériques. La liste de ces actions figure également à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

### C-2. Description

#### C-2.1. Animation foncière / réalisation d'un plan de gestion par le CPNS

- ⇒ Réunion avec la municipalité et les usagers locaux
- ⇒ Rédaction notice et plan de gestion
- ⇒ Animation foncière

#### C-2.2. Gestion des habitats

Parcelles concernées	Habitats	Type d'opérations
Site entier	Cariçaies et bas marais	⇒ Elimination manuelle des jeunes ligneux ⇒ Fauche si le développement du roseau le justifie

#### C-2.3. Evaluation des opérations, suivi des habitats et espèces

Parcelles concernées	Habitats	Type d'opérations
Site entier	Cariçaies et bas marais	⇒ Suivi botanique/entomologique/vertébrés : 1 à 2 prospections annuelles de l'ensemble du site. ⇒ Actualisation de la cartographie des habitats et des usages (travaux du CPNS, fauche agricole...)

#### C-2.4. Démarches administratives

Zone concernée	Type d'opérations
Zones périphériques	⇒ Réflexion pour une mise en cohérence de l'aménagement du proche bassin versant avec les exigences de la zone humide.

### C-3. Synthèse et planification des opérations

<b>ANIMATION DU PLAN DE GESTION</b>	<b>N</b>	<b>N+1</b>	<b>N+2</b>	<b>N+3</b>	<b>N+4</b>
Animation locale et suivi relationnel	x	x	x	x	x
Animation foncière et suivi foncier	x	x	x	x	x
<b>GESTION DES HABITATS</b>					
<b>Cariçages et bas marais</b>		x		x	
<b>EVALUATION ET SUIVI DE LA GESTION</b>					
Suivi botanique/entomologique/vertébrés	x	x	x	x	x
Actualisation de la cartographie des habitats et des usages					x

### C-4. Evaluation financière

NB : les chiffrages présentés ci-dessous visent à donner une première indication globale des montants nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs sur une période de 6 ans. Ces chiffrages devront être annuellement révisés en fonction de nombreux paramètres (maîtrise foncière, charge de travail des gestionnaires, état de réalisation des travaux de l'année précédente...) qui détermineront la faisabilité de cette mise en œuvre.

<b>A - Gestion des habitats</b>	
Restauration prairie humides	3 806,00 €
Entretien prairies humides	0,00 €
Restauration / entretien milieux aquatiques	0,00 €
Conception / Mise en œuvre / Suivi des travaux	4 600,00 €
<b>Total A</b>	<b>8 406,00 €</b>

<b>B - Suivis scientifiques</b>	
<b>Total B</b>	<b>6 100,00 €</b>

<b>C - Valorisation pédagogique</b>	
<b>Total C</b>	<b>0,00 €</b>

<b>D - Mise en œuvre du DOCOB</b>	
Volet foncier	7 930,00 €
Animation générale	6 100,00 €
Volet agricole	0,00 €
<b>Total D</b>	<b>14 030,00 €</b>

<b>TOTAL / DOCOB</b>	<b>28 536,00 €</b>
----------------------	--------------------